



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE TRIBUNAL A LE PROFOND REGRET D'ANNONCER LE DÉCÈS DU JUGE THOMAS MENSAH

Le Tribunal international du droit de la mer a le profond regret d'annoncer le décès du juge et premier Président du Tribunal Thomas A. Mensah (Ghana), survenu à Londres cette semaine.

Le juge Mensah a été élu membre du Tribunal le 1^{er} octobre 1996 et a exercé ses fonctions jusqu'en 2005. En tant que premier Président du Tribunal, il a grandement contribué à l'installation du Tribunal durant ses premières années.

À la suite de son départ du Tribunal en 2005, le juge Mensah a été juge ad hoc au Tribunal dans le *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Bangladesh et le Myanmar dans le golfe du Bengale (Bangladesh/Myanmar)*, dans l'*Affaire de l'« ARA Libertad » (Argentine c. Ghana)*, *mesures conservatoires*, et dans le *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Ghana et la Côte d'Ivoire dans l'océan Atlantique (Ghana/Côte d'Ivoire)*. Il a aussi siégé dans divers tribunaux arbitraux.

Le juge Mensah était diplômé de l'Université du Ghana, de l'Université de Londres et de l'Université de Yale, où il a obtenu son doctorat (JSD) en 1964. En 1968, il a débuté une carrière prestigieuse à l'Organisation maritime internationale, où il a été nommé Sous-Secrétaire général et Directeur des affaires juridiques en 1981. De 1991 à 1992, il a également été Conseiller spécial pour le droit et les institutions environnementales au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi. Il a été nommé professeur et Directeur à l'Institut du droit de la mer de l'Université de Hawaï et titulaire de la chaire Cleveringa à l'Université de Leyde (Pays-Bas). Il a également occupé le poste de Haut-Commissaire du Ghana auprès de la République d'Afrique du Sud de 1995 à 1996.

Le juge Mensah était membre de l'Institut de droit international, membre titulaire du Comité maritime international, membre du Conseil consultatif du *British Institute of International and Comparative Law*, et membre de la Commission permanente d'arbitrage maritime de la Chambre de commerce internationale de Paris. Il est l'auteur de nombreuses publications sur le droit international, le droit de la mer et le droit maritime.

Le Tribunal rend hommage à l'œuvre du juge Mensah en tant que Président et juge du Tribunal international du droit de la mer et à son éminente contribution au développement du droit international de la mer.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org.